

1^{ère} PARTIE ECONOMIE

Crée dans les années 1960 par Roger Vivier, l'escarpin à talon biseauté marche toujours
C'est dans [un] univers résolument contemporain que son fabriqués les souliers Rogers Vivier [...].
Tout commence par un dessin de *Frisoni*, façonné sur une forme de plastique et traduit en trois dimensions par ordinateur. Le patron ainsi obtenu part à l'atelier pour la découpe [...].

Depuis quarante-trois ans,

Toni Ripani scrute une à une chaque pièce, traque le moindre défaut, apprécie la géographie de la peau qui déterminera la coupe.

A raison de 1000 euros la peau de crocodile mate et souple, on comprend que les erreurs de jugement peuvent coûter cher. A l'atelier, toutes les découpes se font au cutter.

Moins il y a de morceaux, plus c'est difficile et plus la qualité de peau doit être parfaite.

Une Belle Vivier n'en compte que trois ou quatre. Les pièces de cuir sont ensuite modelées sur une forme à l'aide d'une petite machine réglée pour chaque modèle et chaque pointure, sachant que la production s'effectue en fonction des commandes - de 10 à 15 paires par client -, les réglages sont permanents. Lors d'un premier passage, la pointe est façonnée, indifféremment pour le pied droit ou gauche. Ce qui fera l'objet de l'étape suivante.

Seul l'œil de l'ouvrier s'assure de la parfaite symétrie des chaussures,

Avant de fixer l'ensemble à l'aide d'une agrafeuse et d'un petit clou planté dans le contrefort. Le cuir est chauffé pour épouser la forme comme une seconde peau, les bulles d'air en sont chassées par un petit coup de « repassage ». Chaussure et semelle sont alors encollés, prêts pour un passage au four avant de faire vie commune. Rien que pour le montage, une chaussure passe entre une vingtaine de mains ! Un vrai travail de précision, jusqu'à la boucle, rivetée par des doigts de fée et une mise à l'abri sous un film plastique...

La Belle Vivier peut alors rejoindre la fameuse boîte rouge, objet de toutes les convoitises.

© Catherine Saint-Jean, *Le Figaro*, 2008

TRAVAIL A FAIRE

A l'aide du texte et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

1. Définir : travail à la chaîne ; Motivation.
2. Quelles sont les caractéristiques de la production des chaussures Vivier ?
3. Pourrait-on envisager d'automatiser la production ? Pourquoi ?

2^{ème} PARTIE DROIT

1- Définissez :

- a) L'entrepreneur
- b) Le commerçant
- c) L'enseigne

2- Qui est l'auteur des actes suivants : la promulgation, la proposition de loi ?

3- Quelle est la différence entre le décret et l'arrêté ?